Légende

CIZI : Cartographie Informative des Zones Inondables
- Aléa fort
- Aléa faible à moyen

Prescriptions ponctuelles
- Elément de paysage à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 di Code de l'Urbanisme

Prescriptions linéaires
- Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de diversité commerciale à protéger au titre de l'article L.151-6 du Code de l'Urbanisme

Prescriptions surfaciques
- Espace Boisé Classé au titre des articles L.113-1 et L.113-2 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Elément de paysage à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme
- Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L.151-6 et L.151-7 du Code de l'Urbanisme

Zonage

Zones Urbaines
- UA : Zone urbaine correspondant au centre-ville
- UBa : Zone urbaine correspondant aux extensions urbaines autour du noyau ancien - habitat collectif
- UBb : Zone urbaine correspondant aux extensions urbaines autour du noyau ancien - habitat pavillonnaire dense
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions pavillopnnaires plus laches
- Ux : Zone urbaine dédiée aux activités économiques

Zones A Urbaniser
- AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat située au coeur de l'espace urbanisé
- AUf : Zone à urbaniser dédiée aux activités commerciales
- AUx : Zone à urbaniser dédiée aux activités économiques
- AU0 : Zone à urbaniser fermée

Zones Naturelles et Agricoles
- A : Zone agricole
- An : Stecal correspondant à l'activité de négoce céréalière
- Asta : Stecal à vocation d'activités
- N : Zone naturelle
- Nl : Zone naturelle à vocation ludo-récréative
- Nj : Zone naturelle correspondant à une jardin privé
- Nt : Zone naturelle à vocation ludo-touristique
- Nzh : Zone naturelle dédiée à la protection des zones humides

NUMERO	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (m^2)
ER 2	Création d'une liaison douce, au lieu-dit "Saleres". Emprise=3m.	Commune	129
ER 3	Élargissement du chemin rural, lieu-dit "La Bordette". Emprise=4 m.	Commune	650
ER 4	Aménagement du carrefour entre la route de Toulouse (RD 1) et le chemin de la briquetterie	Commune	48
ER 5	Création liaison douce. Emprise5m.	Commune	153
ER 6	Création liaison douce. Emprise=3m.	Commune	275
ER 7	Création liaison douce. Emprise=3m.	Commune	119
ER 8	Création liaison douce. Emprise=3m.	Commune	128
ER 9	Création liaison douce. Emprise=3m.	Commune	41
ER 10	Création liaison douce. Emprise=7m.	Commune	166
ER 11	Création liaison douce. Emprise=3m.	Commune	1960
ER 12	Création liaison douce. Emprise=3m.	Commune	346
ER 13	Création d'un giratoire sur le Cours Alsace Lorraine (RD1).	Commune	967
ER 14	Extension du parking du camping de l'Orme Blanc	Commune	6173
ER 15	Aménagement d'un fossé destiné au rejet des eaux usées vers le milieu naturel. Emprise : 10m	Commune	1715
ER 16	Création d'une station d'épuration (STEP)	Commune	20946

PARTIE NORD-OUEST

DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE CARAMAN

REGLEMENT GRAPHIQUE
MODIFICATION N°1

ECHELLE : 1/7 500

PRESCRIPTION : 19 octobre 2021

ARRETE :

CONSULTATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE :

NOTIFICATION :

ENQUÊTE PUBLIQUE :

APPROBATION :

0 500 1 000 m